SYDED HAUTE-VIENNE
tous écocitoyens !

ÉCONOMIE CIRCULAIRE Territoire ENGAGÉ



DOSSIER DE PRESSE

5 octobre 2026

TONTES, FEUILLES, FRUITS : EN 2027 FIN DES APPORTS GRATUITS EN DÉCHÈTERIE.

Au 1er janvier 2027, le SYDED fera évoluer de manière significative la gestion des végétaux dans l'ensemble des déchèteries du territoire. Face au coût environnemental, logistique et financier du traitement centralisé de milliers de tonnes de végétaux chaque année, les tontes de jardin, les feuilles et les fruits ne seront plus acceptés gratuitement.

Arrêt des tontes, feuilles et fruits en déchèterie

En 2025, **10 320 tonnes de végétaux** ont été déposés dans les déchèteries du SYDED, soit près d'un quart du total des apports. Malgré une baisse par rapport à 2024, ils représentent un des tonnages les plus importants que l'on retrouve en déchèterie, dont la gestion a des conséquences autant économiques qu'environnementales.

La gestion à domicile de ces ressources est simple. **La récente baisse des végétaux tend à montrer que ces gestes remportent peu à peu la faveur des usagers.** Cependant, plus que jamais, le SYDED souhaite sensibiliser sur l'importance de leur **valorisation à domicile**, sans négliger sa mission d'accompagnement des populations dans l'adoption de ces gestes vertueux.

LES NOUVELLES CONSIGNES

SONT ACCEPTÉS SELON LES QUOTAS HABITUELS (10 passages/an, dans la limite de 5 m³ par foyer) :

- Branchages et branches (< Ø 12 cm)
- Arbustes
- Restes de tailles de haies
- Adventices et plantes arrachées

SONT REFUSÉS ET À VALORISER CHEZ SOI :

- Tontes de pelouse
- Feuilles mortes
- Fruits tombés ou abîmés
- Bogues de châtaignes
- Mélanges, apports mixtes comprenant des matières interdites (par exemple : tontes + branches...)

UN DÉPÔT PAYANT POSSIBLE

Le dépôt des tontes, feuilles et fruits restera possible en déchèterie avec une facturation fixée à 9€ TTC par mètre cube déposé.

Les raisons de cette évolution

Cette transition repose sur une logique de bon sens paysager et d'économie circulaire locale : ces ressources organiques sont en effet idéales pour une valorisation directe et écologique à domicile. **La tonte de pelouse, les feuilles et les fruits sont les ressources les plus simples et les plus bénéfiques à valoriser directement chez soi**. Les emmener en déchèterie, c'est utiliser du carburant et de l'énergie et émettre des quantités massives de CO2 pour emmener une matière majoritairement composée d'eau, qui devrait tout naturellement revenir à la terre.

La raison économique est également prégnante. La gestion centralisée et le transport de tonnages importants de déchets saturés en eau se traduisent par une augmentation significative des charges financières liées à la logistique et au traitement.

EN QUELQUES CHIFFRES

10 320 tonnes de végétaux déposés en 2025 **soit 111 kg/foyer/an**

Baisse de 25 % par rapport à 2024

Part du **gisement de végétaux** en déchèterie : **26%**

En moyenne, un foyer réalise
3,5 passages/an en déchèterie
pour l'apport de végétaux

1,9 M€
de coût de gestion qui comprend :

- le coût des prestataires de service (transport, valorisation agricole et industrielle)
- une hausse du coût carburant liée au contexte économique



Pourquoi valoriser ses végétaux de jardin à son domicile ?

Que ce soit la taille, la tonte ou les feuilles mortes, ces apports en déchèterie privent nos sols de matières qui permettent leurs régénérations. Sans amendement, nos sols s'appauvrissent peu à peu au détriment de la biodiversité.

Comment réduire les apports de végétaux en déchèterie ?

Pour nous éviter des allers-retours en déchèterie, apprenons à les utiliser et améliorer nos pratiques de jardinage.



RAPPELS

- **Rappel** : la taille des haies est interdite entre le 1er avril et le 1er juillet *(arrêté du 24 avril 2015),* dates correspondant à la période de reproduction et de nidification de la plupart des oiseaux présents dans nos jardins.

- Comme pour les déchets ménagers, **brûler des végétaux** (secs ou humides) **chez soi est formellement interdit** toute l'année, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.
  C'est une pratique polluante et toxique pour notre santé : **brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture.**

En cas de non-respect de la Loi, une contravention de 750 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).



NOS VÉGÉTAUX, DES RESSOURCES !

Tontes, feuilles mortes, branchages, tailles de haie… de vraies ressources sont dans nos jardins !
Différentes pratiques existent pour valoriser cette matière à l'échelle domestique sans matériel spécifique : **paillage, compostage, mulching, tonte différenciée, jachère…**

Ces pratiques permettent tout d'abord un **gain de temps pour les usagers (chargements, allers/retours en déchèterie…)** mais aussi le retour de la matière organique à la terre, la réduction des arrosages, la protection des végétaux et de la biodiversité.

Les tontes

Le mulching consiste à l**aisser la tonte sur place pour apporter des éléments nutritifs et obtenir une pelouse de meilleure qualité**. La tonte finement hachée permet de garder un taux d'humidité plus important au niveau du sol.

La tonte haute, à une hauteur de 8 à 10 cm au lieu de 3 à 4 cm, permet de développer un système racinaire plus développé et de conserver un taux d'humidité plus important. **La pelouse résistera davantage aux épisodes de forte chaleur.**

La tonte différenciée consiste à **ne tondre que les espaces utiles du jardin**. Laisser des surfaces sans tonte permet à la biodiversité de s'épanouir, de favoriser le développement d'une flore accueillant les polinisateurs et les auxiliaires indispensables au jardin.



Les feuilles

Le compost, en mélange avec les biodéchets issus de la cuisine, elles équilibreront le compost en apportant de la matière carbonée.

En paillage, elles peuvent servir de **protection pour les sols face aux aléas climatiques** tout en apportant un



amendement de qualité lors de leur dégradation.
Utiliser les végétaux comme paillage pour vos sols permet de les maintenir humides, de limiter la croissance des mauvaises herbes et de les enrichir en nutriments.

En terreau, en les stockant dans un silo ou en tas. Les feuilles les plus coriaces peuvent être **broyées à l'aide de la tondeuse** pour faciliter leur dégradation.



Les fruits

Le compostage équilibré : En mélangeant les fruits abîmés (riches en eau et en azote) avec des matières carbonées sèches (feuilles mortes, broyat de branches, cartons), ils s'intègrent parfaitement au compost et accélèrent la décomposition de la matière organique.

Le paillage de surface : sous certaines conditions, déposés en petite quantité directement sous les haies ou les arbustes (loin du tronc), certains fruits peuvent nourrir la micro-faune du sol.

Les tailles

- **Les tailles d'entretien ayant un diamètre inférieur à 1 cm peuvent être broyées avec la tondeuse**. Elles peuvent ainsi être compostées.
- **Les tailles d'un diamètre supérieur à 1 cm peuvent être broyées avec un broyeur** *(voir les accompagnements du SYDED).* Le broyat obtenu a de multiples usages utiles au jardin comme au compost.

LES AIDES PROPOSÉES PAR LE SYDED

Afin d'accompagner efficacement les usagers, le SYDED propose depuis 2006 de multiples solutions d'aide concrètes.

COMPOSTAGE

> **ACCOMPAGNEMENT des PARTICULIERS au COMPOSTAGE** via des **FORMATIONS GRATUITES d'1h30 sur le compostage et le jardinage au naturel** à l'issue desquelles un **composteur de 340 litres et un bioseau sont offerts aux participants qui le souhaitent.**

> **VENTE DE MATÉRIEL À PRIX AIDÉ** : les usagers ont la possibilité de commander un composteur et ses équipements via les services du **SYDED qui prend en charge 50% du coût. Le matériel sera remis à la suite d'une formation de 15 minutes.**

> **POUR LES RÉSIDENTS EN COLLECTIVITÉ,** le SYDED accompagne dans la réalisation de projets de compostage collectifs.

Pour bénéficier de ces aides, les habitants de la Communauté de Communes Haut Limousin en Marche, doivent contacter directement le 05 55 60 09 99.

BROYAGE

>**ACCOMPAGNEMENT des PARTICULIERS au BROYAGE** par des **AIDES À L'ACHAT,** avec une **aide plus appuyée pour l'achat mutualisé.**

• Une aide financière du SYDED à hauteur de **30% du prix d'achat** est proposée pour l'acquisition d'un broyeur (plafonnement à 100€ dans la limite d'un seul achat par foyer).

• Une aide financière à hauteur de **50% du prix d'achat** est proposée pour l'acquisition d'un broyeur (plafonnement à 600€) **en cas d'achat mutualisé** (3 foyers minimum qui achètent ensemble).

>ACCOMPAGNEMENT des PARTICULIERS au BROYAGE par des **AIDES À LA LOCATION de broyeurs.**

• Une aide financière du SYDED à hauteur de **100% du prix de location** est proposée pour la location d'un broyeur (plafonnement à 300€, sous forme d'un forfait annuel utilisable en plusieurs fois).



Tous les **détails de ces accompagnements, formulaires en ligne et dossiers de demande de subventions** sont **disponibles sur notre site Internet :**

syded87.org/fr/commander-un-composteur
syded87.org/fr/composter-broyer



ATELIERS DE SENSIBILISATION

Pour accompagner au plus près les habitants, les éco-animateurs du SYDED iront à la rencontre des usagers.

Des présences spécifiques seront ainsi assurées en déchèterie pour :

- Expliquer la mesure et répondre à toutes les questions pratiques des usagers.

- Sensibiliser aux enjeux de la valorisation et de l'économie circulaire.

- Conseiller et orienter vers les bonnes pratiques de valorisation à domicile.

RENCONTREZ LES ÉCO-ANIMATEURS & MAÎTRES-COMPOSTEUR DU SYDED

	MATIN 9H - 11H45	APRÈS-MIDI 14H - 17H15
LUNDI 05 OCTOBRE	NIEUL / AMBAZAC	
MARDI 06 OCTOBRE	ST GERMAIN	CHÂTEAU CHERVIX
LUNDI 12 OCTOBRE	ST LÉONARD-DE-NOBLAT	
JEUDI 15 OCTOBRE	ST MARTIN-LE VIEUX/ BOSMIE L'AIGUILLE	
VENDREDI 16 OCTOBRE	NOUIC	ST-BONNET-DE BELLAC ST CYR
LUNDI 2 NOVEMBRE	ST-JUNIEN	
MARDI 3 NOVEMBRE	ST-YRIEIX	
VENDREDI 6 NOVEMBRE	CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT ORADOUR-SUR-VAYRES	EYMOUTIERS ST-MATHIEU
LUNDI 9 NOVEMBRE	LADIGNAC-LE-LONG	ROCHECHOUART
JEUDI 12 NOVEMBRE	BESSINES-SUR-GARTEMPE	
VENDREDI 13 NOVEMBRE	MAGNAC-LAVAL NEXON	MAILHAC-SUR-BENAIZE PIERRE BUFFIERE



Contact presse

Service Communication
Véronique Simonneau
05 55 12 12 88
06 58 28 07 15
vsimonneau@syded87.org

Retrouvez toutes les informations du SYDED

www.syded87.org

SYDED HAUTE-VIENNE tous écocitoyens !

ÉCONOMIE CIRCULAIRE Territoire ENGAGÉ

Les adhérents du SYDED :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIANCE · COMBADE

bshv

ELAN COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Cantempe Saint-Pardoux COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes Haut-Limousin en Marche

Communauté de Communes NOBLAT

Ouest Limousin communauté de communes

Pays de Nexon Monts de Châlus communauté de communes

Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix

POL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Communauté de Communes des Portes de Vassivière

S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne

Val de Vienne Communauté de Communes

département Haute-Vienne